



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT (ANNEXE) DU SERVICE DE GARDE ET DE LA SURVEILLANCE DES DÎNEURS 2026-2027

NOM DU SERVICE DE GARDE : Le Virevent

COORDONNÉES DU SERVICE DE GARDE : École Champlain

ADRESSE POSTALE : 2985, rue Galt Ouest, Sherbrooke, QC, J1K 1M3

ADRESSE COURRIEL DU SERVICE DE GARDE : sdg-champlain@cssrs.gouv.qc.ca

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : 819 822-5650

POSTE : 30311



Préparé par Josée Poirier, direction de l'école et Marianne Longpré, technicienne en service de garde

Adopté au Conseil d'établissement le : 27 janvier 2026

Signature de la présidence du CÉ : _____

Ce document vous sera transmis au moment de la rentrée scolaire, en fonction des tarifs ajustés au 1er juillet 2026, par MELS.

Merci de vous référer à la politique relative à l'organisation scolaire pour plus de précisions [politique organisation scolaire.pdf](#)

Le contenu de ce document peut être modifié et des changements peuvent s'appliquer en cours d'année selon les orientations ou décisions des différents ministères, du CSSRS ou du conseil d'établissement. Tout changement vous sera communiqué par écrit.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES



Ce document s'applique à l'année scolaire 2026-2027

Service de garde

La tarification est régie par le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (indexée au 1er juillet de chaque année) et approuvée par le conseil d'établissement de l'école. Elle correspond à l'étendue de la période offerte par le service de garde et peut changer en cours d'année en fonction des normes fixées par le gouvernement pour la contribution financière exigée aux parents. Le parent en sera informé par écrit le cas échéant.

Tarif par période par journée de classe	AM	Midi	PM
Tarif par période 3,20 \$/h (tarif MEQ)	3,90\$	3,90\$	6,80\$
Frais total de la journée Maximum de 9,70 \$/jour (tarif MEQ)	9,70\$		
Tarif par journée pédagogique			
Maximum de 16,55\$/jour (tarif MEQ)	16,55\$		
Tarif par journée de la semaine de relâche			
Tarification en fonction de permettre l'autofinancement de cette semaine au service de garde.	FERMÉ		
Tarif d'utilisation du service de dépannage	AM	Midi	PM
*Le tarif du service de dépannage est un frais supplémentaire qui sera ajouté à la facturation régulière de l'élève.	5.00\$	Inclure dans les élèves dîneurs	10.00\$

Surveillance des dîneurs

Tarif pour la période du dîner	
La tarification est fixée par le CSSRS et approuvée par le CA. Elle est régie par le ministère de l'éducation (indexée au 1er juillet de chaque année).	1,75\$/jour

JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRES

Le service de garde sera ouvert à compter du **24 août 2026** et se terminera le **22 juin 2027** selon l'horaire suivant :

Horaire des journées de classe

Avant le début des classes : De **7 h** à **8 h 15**

Période d'encadrement sans frais pour le préscolaire :

De **11 h 11** à **11 h 55**

De **15 h 16** à **15 h 35**

Période du midi du préscolaire : De **11 h 55** à **13 h 10**

Période du midi du primaire : De **11 h 55** à **13 h 10**

Fin des classes : De **15 h 35** à **17 h 45**



Horaire des journées pédagogiques

Journées pédagogiques : De **7 h** à **17 h 45**

Journées pédagogiques, semaine de relâche et journées hors calendrier

Le centre de services scolaire et le conseil d'établissement peuvent aussi convenir d'offrir des services au-delà des journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs (jours de classe) notamment pendant les journées pédagogiques et la semaine de relâche.

Une lettre d'invitation à la journée pédagogique sera envoyée aux parents. Une réponse par courriel en mentionnant le nom de l'enfant ou la remise du coupon-réponse au service de garde confirmera l'inscription de l'élève à la journée pédagogique.

Une inscription à la journée pédagogique qui serait faite après l'échéance spécifiée dans la lettre d'invitation pourrait être refusée si les groupes sont déjà complets. L'échéance inscrite dans la lettre d'invitation est essentielle à l'organisation des activités, à la prévision du matériel et à la garantie de la présence du personnel éducateur pour le respect des ratios.

Toutefois, il arrive que des places soient encore disponibles après la date limite, vous pouvez vérifier en communiquant avec nous, s'il est possible d'ajouter votre enfant pour cette journée. Cependant, il est possible que les places restantes ne soient pas du niveau ou du groupe habituel de votre enfant.

Lorsqu'il y a une sortie à l'extérieur de l'école ou une activité spéciale, le service de garde offre le choix entre la sortie / activité spéciale ou la journée au service de garde.

Toute annulation après la période prescrite ou absence à une journée pédagogique réservée, sera facturée au coût prévu de la journée. Les frais de sortie ou animation seront ajoutés, s'il y a lieu.

L'ouverture et la fermeture du service de garde pendant la semaine de relâche est à la discrétion du conseil d'établissement.

↑ Extrait du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, chapitre II, section I, article 3, paragraphe 2

Congés fériés

Les services de garde sont fermés et aucun frais ne sera facturé. Se référer au calendrier scolaire pour connaître les dates.

Modalités en cas d'intempérie

En cas d'intempérie, le service de garde est ouvert à moins d'avis contraire du CSSRS. L'horaire régulier sera respecté dans la mesure du possible.

Les frais d'une journée pédagogique s'appliqueront pour les élèves présents.

Le parent doit accompagner l'élève à l'intérieur du service de garde pour son inscription.

Bris majeur, fermeture de l'école et du service de garde

Si l'école devait fermer en cours de journée à cause d'un **bris majeur** ou d'une **évacuation d'urgence**, tous les élèves seraient dirigés **au sous-sol de l'église Marie-Médiatrice**. Les frais de garde seront facturés selon les périodes utilisées ou réservées.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES



RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE :

À la fin des classes, l'élève doit se présenter au service de garde pour donner sa présence et ce, même si son parent est arrivé. S'il doit retourner en classe après la classe, il doit aller aviser son éducateur.

L'élève doit avoir des souliers en tout temps et il doit procéder aux changements de souliers lorsqu'il entre et lorsqu'il sort de l'école. Les élèves peuvent utiliser leurs chaussures de classe pour le service de garde Le Virevent.

LES VALEURS DU SERVICE DE GARDE :

Les valeurs promues au SDG sont essentiellement liées à la **collaboration, l'ouverture aux autres, le droit à l'erreur, l'entraide, la solidarité, le respect, le plaisir, l'égalité, l'engagement et la confiance.**

HORAIRE DE LA TECHNICIENNE DU LUNDI AU VENDREDI :

08 h 30 à 11 h 30 (bureau)

11 h 30 à 13 h 30 (en soutien aux groupes)

13 h 30 à 14 h 30 (pause repas)

14 h 30 à 16 h 30 (bureau)

COMMUNICATION AVEC LE SERVICE DE GARDE :

Si vous avez des informations importantes concernant une situation particulière pour votre enfant (problème de santé, séparation, nouveau conjoint, décès dans la famille, etc.), vous pouvez communiquer à tout moment avec la technicienne responsable du service de garde au 819 822-5650, poste 30311.

Par contre, si vous avez des questions en lien avec les règles de fonctionnement, l'inscription de votre enfant, un changement de statut de fréquentation ou les modalités de paiement, nous vous demandons de communiquer avec la technicienne responsable du service de garde Mme Marianne Longpré durant ces périodes ciblées: 9 h à 11 h et de 14 h 30 à 15 h.

CHANGEMENT DE FRÉQUENTATION EN COURS DE JOURNÉE :

Ajout d'une période en cours de journée : Vous devez aviser directement le service de garde, de préférence par écrit ou courriel : sdg-champlain@cssrs.gouv.qc.ca. Si toutefois vous êtes dans l'urgence, un appel suffit. Tout ajout sera considéré comme un dépannage avec les frais qui s'appliquent.

Absence ou départ en cours de journée : En plus d'aviser le secrétariat de l'école, vous devez également aviser le service de garde en laissant un message sur notre répondeur ou par courriel : sdg-champlain@cssrs.gouv.qc.ca. Le principe d'une journée réservée = journée à payer. Vous devez le faire avant 11 h 30 le matin et en pm avant 15 h 00 svp.

Il est possible de compléter un formulaire (disponible à l'accueil du service de garde) pour nous en informer. Une boîte aux lettres est mis à votre disposition tout près du bureau de la technicienne.

MODALITÉS POUR LES PAIEMENTS :

Les paiements par débit seulement sont acceptés en présence de la technicienne responsable du service de garde. Les paiements en argent doivent être placés dans une enveloppe scellée au nom de l'enfant, avec le

coupon-réponse et couvrir toute la période facturée (svp indiquer le nom complet du payeur).

REPAS ET COLLATIONS :

Afin de respecter la Politique des saines habitudes de vie, il est recommandé d'offrir un dîner santé et bien équilibré. Aucun repas réchauffer ne sera accepté, priorisez les contenants thermaux. Ils sont rapides et faciles à utiliser (aucun micro-onde disponible). Il est impossible de faire réchauffer un plat venant de la maison. Nous avons les services de La Cantine pour tous à l'école pour la réservation des repas et c'est La Grande Table qui en est le traiteur, les parents peuvent en faire l'usage. **Par contre, le service de traiteur n'est pas disponible lors des journées pédagogiques.**

En tout temps, **l'élève doit apporter ses ustensiles pour son repas, son breuvage et ses collations. Prévoir une collation supplémentaire si votre enfant quitte le service de garde plus tard.**

Les collations acceptées au service de garde sont les mêmes que celles de l'école. Par mesure de sécurité (allergies alimentaires), aucun échange ou partage de nourriture entre les élèves ne sera autorisé.

Il est demandé de bien identifier les vêtements, la bouteille d'eau et la boîte à lunch (ustensiles) de votre enfant.

RETOUR À L'ÉCOLE APRÈS LE REPAS :

Tous les élèves marcheurs qui vont manger à la maison doivent revenir pour 13 h 10 à la clôture. Les enfants de la maternelle doivent être accompagnés par leurs parents ou la fratrie jusqu'à la cloche au même endroit. Advenant un retard, l'enfant devra se présenter au secrétariat de l'école et non à la porte du service de garde.

DÉPART EN FIN DE JOURNÉE :

Les parents ayant un enfant marcheur qui fréquente la maternelle pourront récupérer leur enfant entre 15 h 20 et 15 h 35 à la porte du service de garde.

Les parents ayant un enfant qui fréquente le service de garde après l'école pourront récupérer leur enfant à partir de 15 h 35 seulement. La routine de fin de journée est très importante pour les enfants. Si votre enfant vous aperçoit à la porte, il devra quand même aller donner sa présence à son éducateur et attendre que l'éducateur l'informe que ses parents sont arrivés.

Tous les parents ou personnes autorisés à venir chercher l'enfant doivent obligatoirement signer le cartable de signatures en fin de journée. Celui-ci est placé sur une table à l'accueil près de la porte du service de garde. Cette liste est très importante pour nous afin de s'assurer que l'enfant a bien quitté et avec qui. Elle nous servira également en cas d'évacuation d'urgence.

LES LOCAUX UTILISÉS PAR LE SERVICE DE GARDE :

- Les deux locaux du SDG (Oasis et Entre-Deux)
- Le gymnase
- La bibliothèque
- Le local d'anglais/musique
- Les classes

PÉRIODE DE DEVOIRS ET LEÇONS :

La période pour effectuer les travaux scolaires est de **16 h 30 à 17 h**. Votre enfant doit être inscrit et signer un contrat de bonne conduite. Il appartient aux parents de vérifier si les travaux scolaires sont bien faits.

OBJETS PERSONNELS :

Les objets personnels (jeux/jouets de la maison) sont interdits, sauf lors des journées pédagogiques **(les parents seront avisés préalablement)**. Le service de garde n'est pas responsable des objets perdus, volés ou brisés.

Utilisation de prise d'image (photo ou vidéo) : Pour la prise de photos et/ou vidéos des enfants, l'autorisation parentale est gérée par le secrétariat de l'école et cette dernière est valide aussi pour le service de garde. Cependant, il pourrait arriver que votre enfant soit photographié/filmé dans le seul objectif de mettre en image sa participation aux différentes activités du service de garde. Ces images sont pour un usage interne seulement.

BABILLARD DES PARENTS (À L'ENTRÉE DU SERVICE DE GARDE) :

Plusieurs informations y sont régulièrement affichées (thèmes des journées pédagogiques, liste des enfants inscrits lors des journées pédagogiques, fonctionnement, procédures pour paiement...). Bien vouloir le consulter.

PÉRIODES DE JEUX EXTÉRIEURS :

Les élèves vont à l'extérieur tous les jours, sauf en cas de pluie forte, chaleur extrême ou de froid excessif. Ils doivent donc être habillés selon la température et les événements de la journée. Nous utilisons la charte pédiatrique du gouvernement pour valider lors de chaleurs extrêmes ou froid intense.

[Charte des facteurs vent-froid](#)

[Chaleur charte.pdf](#)